

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 JUIN 2026 – 18H30**

**L'an deux mil vingt-six, le cinq juin**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 1er juin 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Laure DENIS, conseillers municipaux ;

Étaient absentes et représentées:

Mme Emmanuelle BEIGNON a donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU;  
Mme Karine FRANCOIS a donné pouvoir à Mme Nathalie LEFRANC;  
Mme Marion DELARUE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DUHAMEL;

Était absent et excusé:

M. Jean-Marie MAHIEU.

Nbre de conseillers en exercice : 15      Nbre de présents : 11      Nbre de votants : 14

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- \* Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2026 ;**
- \* Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 mai 2026 ;**
- \* Élection des délégués du conseil municipal - sénatoriales 2026 ;**
- \* Inscription des Toutes Petites Sections à la cantine scolaire ;**

**Questions diverses**  
-----

**Désignation des secrétaires de séance ;**

Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU sont désignées secrétaires de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2026 ;**

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 14 avril 2026 suite aux modifications apportées par Laure DENIS : approuvé à l'unanimité.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2026 ;**

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 5 mai 2026 : approuvé à l'unanimité.

### **\* Élection des délégués du conseil municipal - sénatoriales 2026 ;**

Les Conseils Municipaux des départements concernés par le renouvellement des sénateurs ont été convoqués impérativement le vendredi 05 juin afin de désigner leurs délégués et suppléants. Le nombre de délégués à élire a été fixé pour la commune de Cahagnes, à 3 titulaires et 3 suppléants.

Les membres présents sont informés que l'élection se fait sans débat, au scrutin secret. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, paritaire. Les candidats seront proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée ; les premiers étant délégués, et les suivants suppléants.

**Le Conseil Municipal, prenant acte de ce qui précède, a procédé aux élections, de laquelle il ressort les résultats suivants : 0 bulletins déclarés nuls      0 bulletins déclarés blancs**

| <b>Election des 3 délégués titulaires par 14 Voix</b> | <b>Election des 3 délégués suppléants par 14 voix</b> |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| DUJARDIN Guillaume                                    | LEMARCHAND Sandra                                     |
| GASNIER-MENANTEAU Pascale                             | ANGOT Emmanuel                                        |
| DUHAMEL Jean-Claude                                   | LEFRANC Nathalie                                      |

### **\* Inscription des Toutes Petites Sections à la cantine scolaire ;**

Le Maire procède à la lecture d'un mail adressé par la directrice de l'école maternelle afin de nous alerter sur les effectifs de la rentrée prochaine qui pourraient justifier de ne plus fermer de classe :

*« Madame, Monsieur,*

*L'école maternelle de Cahagnes fait l'objet d'une fermeture de classe à la rentrée prochaine.*

*Notre collègue Mme Gasson ne fera plus partie de l'équipe en septembre car son poste est supprimé.*

*Cette décision a été prise compte tenu des prévisions d'effectifs envoyées en décembre.*

*Aujourd'hui, nous constatons un solde positif (+6) par rapport à cette prévision.*

*Ce solde positif s'explique par l'accueil de 2 TPS, de nouveaux arrivants sur notre commune et sur la commune des Loges.*

*Nous avons identifié une inscription supplémentaire qui devrait se faire en juillet pour 1 élève en GS et nous allons perdre un élève qui part pour Villers-Bocage.*

*Au total, nous serons 49 élèves à la rentrée prochaine soit 1 élève de plus que cette année mais nous ne sommes que début juin.*

*25-26 48 élèves dont 1 TPS*

*26-27 49 élèves dont 2 TPS (2 TPS-19 PS- 12 MS- 16 GS)*

*Certains des enfants que nous accueillerons à la rentrée ont des profils particuliers et pour beaucoup un langage peu développé aussi un fonctionnement avec des classes chargées va compliquer notre mission.*

*Aujourd'hui, nous pensons fonctionner de la façon suivante :*

*Mme Dobiche TPS-PS-MS 25*

*Mme Vandermerch MS-GS 24 (rappel pas plus de 24 élèves dans une classe de GS)*

*Tous les nouveaux élèves seront donc automatiquement ventilés dans la classe des TPS-PS-MS. Nous tenons également à vous informer qu'il est indispensable d'accueillir les TPS à journée complète si nous voulons rendre notre commune attractive pour les familles. Sans cet accueil avec un temps de cantine, les familles se tournent vers d'autres écoles proches et nous perdons définitivement ces élèves.*

*En 2023-2024 nous avons plus de 60 élèves qui mangeaient à la cantine, aujourd'hui ils ne sont plus que 46 aussi, l'impact de l'accueil de 2 TPS en termes de surcharge de travail nous semble nul. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et comptons sur vous pour nous aider dans la demande adressée à notre hiérarchie pour la réouverture d'une classe. »*

Il s'agira pour le conseil municipal de se positionner sur l'autorisation d'accueillir des enfants de toute petite section sur une journée complète, alors qu'à ce jour cet accueil est limité aux matinées.

Mme DOBICHE a écrit à l'académie ce matin pour indiquer l'effectif envisagé. Il faut donc attendre un retour de l'inspectrice qu'il faudra que nous relançons si nous n'avons pas de nouvelles. Nous aurions donc des atouts favorables pour conserver une classe.

Karine FRANÇOIS doit se renseigner auprès de la PMI pour savoir s'il y a une réglementation quant à l'amplitude horaire que peut supporter un enfant de moins de 3 ans en classe.

Le sujet sera donc repris lors du conseil municipal du 23 juin prochain.

### **\* Questions diverses**

- Nathalie LEFRANC demande où cela en est dans les **travaux du bourg** car le Conseil Départemental serait prêt à intervenir. Mickaël HAUSSIN indique qu'il a envoyé ses remarques à la maîtrise d'œuvre et que les délais sont respectés.

- Prochain **conseil municipal** le 23/06 à 19h.

Séance levée à 19h10

Procès-verbal approuvé le 30 juin 2026 et publié sur le site internet le 07 juillet 2026.

Le Maire,  
M. Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,  
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER MENANTEAU.

